

**MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL EXÉCUTIF
SÉANCE DU 7 JUILLET 1999
TENUE À QUÉBEC
À 11 H 00
SOUS LA PRÉSIDENTE DU
PREMIER MINISTRE
MONSIEUR LUCIEN BOUCHARD**

Membres du Conseil exécutif présents :

Bouchard, Lucien	Premier ministre Président du Comité des priorités
Arseneau, Maxime	Ministre délégué au Tourisme Ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Baril, Gilles	Ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse
Baril, Jacques	Ministre délégué aux Transports Ministre responsable de la région du Centre-du-Québec
Beaudoin, Louise	Ministre des Relations internationales Ministre responsable de la Francophonie Ministre responsable de la Charte de la langue française
Bégin, Paul	Ministre de l'Environnement Ministre responsable de la région de Québec
Boisclair, André	Ministre de la Solidarité sociale
Brassard, Jacques	Ministre des Ressources naturelles Leader parlementaire du gouvernement Ministre responsable de la Réforme parlementaire Ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean Ministre responsable de la région de la Côte-Nord
Facal, Joseph	Ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes Ministre responsable de la région de l'Outaouais
Landry, Bernard	Vice-premier ministre Ministre d'État à l'Économie et aux Finances Ministre de l'Industrie et du Commerce Ministre des Finances Ministre du Revenu Président du Comité ministériel de l'emploi et du développement économique Ministre responsable de la région de l'Estrie
Legault, François	Ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse Ministre de l'Éducation Président du Comité ministériel de l'éducation et de la culture Vice-président du Conseil du trésor

Léger, Nicole	Ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance
Léonard, Jacques	Ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique Ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique Président du Conseil du trésor Ministre responsable de la région des Laurentides
Maltais, Agnès	Ministre de la Culture et des Communications
Ménard, Serge	Ministre de la Sécurité publique
Rochon, Jean	Ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie
Trudel, Rémy	Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

REVUE DE PROGRAMMES 2000-2001 (RÉF. : 99-0177)

Le ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor soumet un mémoire daté du 7 juillet 1999 et portant sur la revue de programmes 2000-2001. Ce mémoire vise à faire approuver par le Conseil des ministres les enveloppes de dépenses servant à la préparation de la revue de programmes 2000-2001 et, à cet effet, fait état de l'approche approuvée par le Conseil des ministres le 23 juin 1999, de la mise en œuvre de l'approche retenue, des enveloppes préliminaires recommandées pour 2000-2001 et de la gestion du processus et de son calendrier.

Monsieur Léonard rappelle que, le 23 juin dernier, le Conseil des ministres a approuvé les grandes lignes de l'approche présentée pour la revue de programmes 2000-2001. Il s'agit donc maintenant de procéder à l'approbation des enveloppes préliminaires pour 2000-2001. Les dépenses ont subi une hausse de 2,2 %, notamment pour couvrir les coûts de système en santé et en éducation. Cette augmentation des dépenses prend également en compte les offres salariales formulées par le gouvernement aux syndiqués des secteurs public et parapublic.

Il mentionne que l'augmentation de dépenses, qui se chiffre à 793 M\$, sera affectée aux priorités gouvernementales. Les ministères devront résorber leurs risques de croissance et il n'y aura aucune marge de développement. Par ailleurs, des sommes seront ajoutées pour couvrir le service de la dette du fonds routier. La somme de 957 M\$ qui devra être autofinancée pour respecter l'objectif de dépenses le sera par une absorption des facteurs de croissance par les ministères et par d'autres mesures qui resteront à identifier. Il faut également considérer le fait qu'il y a des dépassements budgétaires à gérer au niveau des programmes de l'assurance-maladie et de l'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Ces dépassements nécessiteront d'importantes modifications à la structure même de ces programmes.

Il poursuit en abordant le cas des cibles budgétaires particulières qui devront être réalisées dans certains ministères, notamment celle du ministère de la Santé et des Services sociaux dont le montant s'élève à 30 M\$. Il suggère, par ailleurs, que le ministère de la Famille et de l'Enfance réfléchisse à l'idée d'offrir des places dans les garderies à but lucratif qui seraient moins coûteuses pour le gouvernement. Il indique que les enveloppes de dépenses nécessiteront des rationalisations importantes qui seront décidées définitivement avant Noël. Il mentionne, par ailleurs, qu'il y a des risques de dépassements budgétaires pour lesquels il n'y a pas encore de solution et qui ne sont pas compris dans les enveloppes de dépenses. Il signale, également, qu'il faudra reconduire l'entente intervenue avec les municipalités. Des risques de dépassements budgétaires sont également prévus au ministère de l'Éducation qui a mis en place des mesures non récurrentes afin de réduire de 6 % les coûts de la main-d'œuvre.

Monsieur Boisclair indique qu'il s'agit, présentement, d'une première étape dans la présentation de la revue des programmes 2000-2001. Il n'y a pas de provision pour l'indexation du programme APTE. Par ailleurs, il pressent que la cible budgétaire de 30 M\$ commandée tant à Emploi-Québec qu'au ministère de la Solidarité sociale sera difficile à réaliser en raison de l'autonomie grandissante d'Emploi-Québec. En conséquence, il faudra trouver des cibles de référence à Emploi-Québec pour les assistés sociaux afin de rencontrer l'objectif budgétaire. Monsieur Léonard précise que la cible budgétaire visée est de 30 M\$ pour un budget totalisant 4 G\$. Monsieur Boisclair indique qu'il devra modifier des lois ou des règlements si on n'établit aucun nombre minimum d'assistés sociaux qui devront être référés à Emploi-Québec.

Monsieur Léonard lui répond à ce sujet que son ministère dispose d'un délai de trois mois pour trouver des solutions à cette question.

Monsieur Bégin mentionne que le ministère de l'Environnement voit son budget modifié et demande si, dans ce contexte, il devra, au surplus, absorber les augmentations salariales. À ce sujet, monsieur Léonard lui répond que l'augmentation salariale est comprise dans les bases budgétaires. Monsieur Bégin poursuit en mentionnant qu'il croyait que le gouvernement avait atteint le déficit « zéro » alors qu'il devra effectuer de nouvelles mises à pied, le budget de son ministère étant consacré principalement aux salaires. Il ne juge pas opportun de diffuser un tel message dans son ministère qui, incidemment, ne pourra plus remplir la mission qui lui est confiée. Le premier ministre fait remarquer, à cet égard, que le gouvernement vit en fonction des moyens dont il dispose.

Madame Léger revient sur la proposition du Conseil du trésor de vouloir offrir un plus grand nombre de places au sein des garderies à but lucratif afin de réaliser des économies. Elle signale que la qualité des services offerts dans ces garderies n'est pas la même que celle des services offerts par les garderies à but non lucratif, bien que les coûts ne soient pas nécessairement inférieurs. Monsieur Léonard indique que le ministère de la Famille et de l'Enfance dispose de trois mois pour identifier des mesures additionnelles pour rencontrer la cible budgétaire fixée. Il ajoute que le Conseil du trésor croyait qu'il s'agissait d'une bonne suggestion à faire au ministère de la Famille et de l'Enfance. Le premier ministre indique que le gouvernement doit pouvoir réaliser la cible budgétaire de 30 M\$.

Monsieur Ménard signale que le budget dévolu à son ministère diminue, alors que pendant ce temps, les prisons sont dans un état déplorable. Le solde du budget qui lui échoit est consacré aux salaires. Il faut considérer également ce qu'il en coûtera pour réaliser la mise en œuvre des rapports Poitras et Nicolet. De plus, il fait état de la charge de travail des agents de probation qui, avec une charge de travail individuelle de 90 individus présentement en probation, ne peuvent rencontrer ceux-ci individuellement plus d'une heure par mois.

Monsieur Brassard fait remarquer, pour sa part, que le gouvernement a entrepris l'exercice des coupures budgétaires depuis plusieurs années déjà et qu'encore maintenant, des coupures budgétaires de l'ordre de 12 % doivent être effectuées. En matière de gestion forestière par exemple, le gouvernement a procédé à des coupures au niveau des effectifs, ce qui aura pour effet d'accroître la détérioration de la forêt. Il constate que, depuis que le gouvernement a entrepris de faire des coupures budgétaires, ce sont toujours les mêmes qui doivent en subir les conséquences. Il indique qu'il s'attendait, d'ailleurs, à ce que le gouvernement décrète un gel des coupures budgétaires après l'atteinte du déficit « zéro », car, à son avis, à défaut d'agir de la sorte, ce sont les missions dévolues aux ministères qui risquent d'être compromises.

Madame Marois indique que le ministère de la Santé et des Services sociaux enregistre une progression dans sa prévision de dépenses quoique celle-ci ne sera pas suffisante. En effet, elle prévoit que les établissements hospitaliers accumuleront de nouveaux déficits budgétaires, à moins que, pour y remédier, on procède à des coupures de services. Elle signale que, comparaison faite avec d'autres États, le Québec investit un peu plus d'argent dans le domaine de la santé. Elle croit cependant que le gouvernement doit se conformer au déficit « zéro ». Elle indique qu'aucune mesure n'a encore été trouvée pour résorber le dépassement budgétaire signalé au programme de l'assurance-médicament. Abordant, par ailleurs, la problématique de la famille, elle mentionne que le ministère de la Famille et de l'Enfance dispose d'un budget déjà affecté à l'avance, sauf pour une somme de 100 M\$. Elle constate, de plus, que la différence de coûts entre les garderies à but lucratif et celles sans but lucratif est pratiquement nulle. Monsieur Léonard demande si toute la marge de manoeuvre financière dont dispose le gouvernement doit être consacrée au domaine de la santé. À son avis, il faudra poser des gestes, ce qui ne s'avérera pas facile, et soulever les questions fondamentales qui s'imposent à cet égard.

Madame Maltais mentionne que tous ont envie de plaider leur opposition à des compressions budgétaires. En ce qui concerne le ministère de la Culture et des Communications, elle signale qu'une compression de 15 M\$ plongera celui-ci dans une situation de crise. À son avis, il y a un choix de compressions qui n'a pas été effectué et c'est celui de couper 70 M\$ de plus au programme de l'assurance-stabilisation. Monsieur Léonard signale, à cet égard, que le Secrétariat du Conseil du trésor juge qu'il serait imprudent de réaliser une telle réduction compte tenu des négociations qui sont présentement en cours avec les agriculteurs. Il demande d'ailleurs si le gouvernement est prêt à débiter des confrontations avec eux.

Monsieur Legault dit, pour sa part, avoir eu en sa possession, il y a deux semaines, les chiffres relatifs à la revue de programmes et qu'il en a été ébranlé. Les chiffres s'avèrent cependant bien réels. Il est d'avis qu'il faudra changer les mentalités qui existent présentement au sein des différents ministères. Des coupures budgétaires devront, en conséquence, être effectuées dans les domaines de la santé et de l'éducation afin de couvrir les coûts de système et les augmentations salariales. Quand on examine les revenus prévus pour l'exercice financier de 2000-2001, on observe une croissance des revenus de l'ordre de 1,1 G\$, alors que celle des dépenses est évaluée à 2,6 G\$ sans qu'aucun développement ne soit effectué. En prenant pour hypothèse que la prévision de croissance économique est de 1 % inférieure au résultat qui sera réellement obtenu dans les faits, le gouvernement ne pourrait alors compter que sur une somme de 350 M\$ en termes de revenus additionnels. Par ailleurs, il croit qu'il faudra entreprendre un débat de société concernant l'utilisation des surplus budgétaires présentement réalisés par le gouvernement fédéral. On pourrait, dans ce contexte, démontrer à la population québécoise les services dont elle pourrait bénéficier si le Québec devenait souverain et récupérerait en conséquence la marge de manœuvre du gouvernement fédéral.

Le premier ministre fait remarquer cependant qu'un problème se pose pour le gouvernement, soit le fait que les Québécois ont toujours bénéficié de services supérieurs à ce que leur permettaient leurs moyens. Il rappelle que le gouvernement doit affecter une somme de 6 G\$ au service de la dette. De plus, il faut s'attendre à ce que le secteur de la santé accapare tout le budget du gouvernement si aucune modification n'est apportée au régime de santé. Il dit avoir l'intention, lors de la Conférence annuelle des premiers ministres, de tenter de changer la décision du gouvernement fédéral quant au déséquilibre observé dans les ressources fiscales. Le gouvernement québécois et les autres provinces ont un problème commun. Il ajoute qu'il n'entend pas céder aux revendications des syndicats. Il juge important que le travail se fasse cet été et demande qu'on se penche sur le cas du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. En effet, certains agriculteurs sont devenus millionnaires. Concernant ce dernier ministère, monsieur Léonard indique vouloir attribuer 70 M\$ à titre de provision, et non pas dans le budget du ministère. Monsieur Bégin croit que la situation s'aggraverait l'année prochaine.

Monsieur Facal rappelle les propos régulièrement tenus, au cours des quatre dernières années, par les députés ministériels à l'effet qu'il est nécessaire de cibler des programmes entiers afin d'en épargner d'autres. Il mentionne que la gestion de crise est devenue la règle dans le réseau de la santé. Il suggère également qu'on étudie la question de la privatisation de certains services. Le gouvernement investit 14 G\$ dans le domaine de la santé et la santé des Québécois ne s'en trouve pas améliorée pour autant. Monsieur Gilles Baril est d'avis que son collègue, monsieur Facal, a bien diagnostiqué le problème qui se pose présentement au gouvernement. C'est à une redéfinition du rôle de l'État qu'il faudra travailler.

Monsieur Léonard juge que cette discussion est très intéressante. Le gouvernement doit cependant gérer une conjoncture de court terme, sans compter qu'il n'est pas possible de conclure aujourd'hui sur la question du financement en matière de santé. Le premier ministre indique en terminant que l'exercice doit être fait et qu'il faut procéder à l'affectation des enveloppes préliminaires dans les différents ministères. Le gouvernement doit trouver des solutions.

Décision numéro : 99-199**Le Conseil des ministres décide :**

à la suite du mémoire soumis par le ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor et portant sur la revue de programmes 2000-2001 (réf. : 99-0177),

1- d'affecter la croissance de 793 M\$ prévue à l'objectif de dépenses de programmes pour 2000-2001 aux priorités gouvernementales identifiées au tableau 3 du mémoire du ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor;

2- concernant la somme de 957 M\$ à autofinancer pour respecter l'objectif de dépenses :

A. de faire absorber par les ministères eux-mêmes des facteurs de croissance de 570 M\$ comprenant :

- 1) à la Régie de l'assurance-maladie du Québec, 214 M\$ pour des coûts de croissance,
- 2) au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 137 M\$ pour l'assurance-stabilisation et 46 M\$ pour le remboursement des taxes foncières,
- 3) et, dans l'ensemble des ministères, 86 M\$ pour absorber le coût des offres salariales faites le 10 mars 1999 et 87 M\$ pour d'autres coûts à autofinancer,

B. de procéder à des réallocations entre ministères de 387 M\$ telles que présentées au tableau 4 du mémoire,

C. de rappeler au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation la décision, prise le 20 janvier 1999 par le Conseil des ministres lors de la préparation des crédits 1999-2000, d'entreprendre une réforme de l'assurance-stabilisation afin de corriger la dynamique de croissance de ce programme,

D. de confier au Secrétariat du Conseil du trésor, de concert avec le Secrétariat aux organismes gouvernementaux, le soin de faire des propositions visant à réaliser des économies en procédant à l'abolition ou à la fusion de ministères ou d'organismes, notamment à partir des recommandations du Groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux qui n'ont pas encore été mises en œuvre;

3- concernant les risques non provisionnés de 846 M\$ qui ont été identifiés lors de l'établissement de la prévision des dépenses 2000-2001 :

A. de réitérer à la ministre de la Santé et des Services sociaux, comme il était indiqué dans la décision prise lors de la préparation des crédits 1999-2000, la nécessité de prendre des mesures récurrentes pour, d'une part, réaliser la cible de 130 M\$ relative à l'assurance-médicaments et, d'autre part, faire résorber les déficits courants du réseau et les dépassements aux plafonds salariaux des professionnels de la santé,

B. advenant qu'il n'y ait pas de nouvelle entente avec les unions municipales d'ici la fin de septembre, de prolonger jusqu'au 31 décembre 2000 l'Entente Québec-Municipalités et de négocier par la suite un pacte fiscal qui entraîne un impact nul ou une réduction de charge sur les équilibres financiers du gouvernement,

C. de rappeler au ministère de l'Éducation la nécessité de prendre les moyens appropriés pour couvrir des risques de 70,7 M\$ associés à la récurrence de mesures prises au cours des années antérieures,

- D. d'indiquer aux ministères qu'il leur revient de gérer les autres risques associés au coût de reconduction de leurs programmes existants;
- 4- concernant les projets de développement de 1,809 G\$ identifiés par les ministères et organismes, d'informer ceux-ci qu'étant donné la situation budgétaire prévue pour 2000-2001, aucune marge de manoeuvre ne sera disponible pour l'élaboration de projets de développement dans le cadre de la prochaine revue de programmes;
- 5- concernant les enveloppes de dépenses servant à la préparation de la revue de programmes 2000-2001 :
- A. d'approuver les enveloppes préliminaires de dépenses apparaissant à l'annexe B du mémoire, étant entendu qu'une somme de 70 M\$ sera soustraite de l'enveloppe du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour être inscrite dans une provision,
 - B. de demander aux ministères d'identifier rapidement les situations où les économies budgétaires dépendent de modifications législatives et, s'il y a lieu, de soumettre celles-ci dans les meilleurs délais pour dépôt à la session d'automne, ceci en particulier pour les ministères de la Santé et des Services sociaux ainsi que de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- 6- concernant la mise en œuvre du processus de revue de programmes avec les ministères, de confier au président du Conseil du trésor le soin de :
- A. transmettre les enveloppes de dépenses approuvées pour 2000-2001,
 - B. informer les ministères et organismes des modalités et de l'échéancier de la prochaine revue de programmes,
 - C. faire rapport, à l'automne, concernant les résultats de l'opération de revue de programmes avec les ministères.

SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX EN LANGUE ANGLAISE À MONTRÉAL (RÉF. : 99-0172)

La ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux soumet un mémoire portant sur la révision du programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour la région de Montréal-Centre. Ce mémoire propose l'approbation du programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour la région de Montréal-Centre, lequel a été réalisé et déposé pour approbation en décembre 1996. Son contenu a toutefois été ajusté par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre afin qu'il corresponde à la nouvelle réorganisation du réseau régional de la santé et des services sociaux, sans pourtant que le contenu du programme n'ait été remis en question. Le programme couvre tout le territoire de l'Île de Montréal et compte 36 établissements désignés pour offrir tous les services en anglais et 45 établissements indiqués pour rendre accessibles certains services en langue anglaise.

Madame Marois explique que la révision du programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour la région de Montréal-Centre a fait l'objet d'un long travail. En raison de la nouvelle réorganisation du réseau de la santé et des fusions d'établissements qui auront lieu, les établissements désignés pour offrir tous les services en anglais et ceux indiqués pour rendre accessibles certains services en langue anglaise verront leur nombre diminuer en conséquence. Suite à cette révision du programme, on n'entend pas ajouter de nombreux postes bilingues au sein des établissements. Le nombre actuel de postes bilingues se compare au total de ceux qui existaient en 1989. Elle mentionne que les services qui seraient offerts en langue anglaise

par les établissements indiqués sont davantage précisés. Elle indique que cette politique sera revue, notamment pour définir ce qu'on entend par anglophone.

Madame Beaudoin se dit, pour sa part, très sensible aux propos tenus par sa collègue, madame Marois, mais rappelle, à cet égard, que le gouvernement a pris des engagements vis-à-vis le Parti québécois. Elle note qu'il existe 8 300 postes bilingues à temps complet à Montréal, ce qu'elle considère, par ailleurs, acceptable. Cependant, la proportion des postes bilingues à temps partiel s'élève à 32 %. Elle demande que les recommandations formulées à ce chapitre par le Secrétariat du Comité ministériel de l'éducation et de la culture soient entérinées, ce qui est accepté par madame Marois. Monsieur Boisclair demande à ce que Rosemont soit ajouté dans la liste des établissements pour lesquels la régie devra justifier davantage l'augmentation des postes bilingues.

Décision numéro : 99-200

Le Conseil des ministres décide :

à la suite du mémoire soumis par la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et portant sur la révision du programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour la région de Montréal-Centre (réf. : 99-0172),

1- d'adopter le décret proposé par la ministre de la Santé et des Services sociaux concernant le Programme d'accès à des services de santé et à des services sociaux en langue anglaise pour des personnes d'expression anglaise de la région de Montréal-Centre;

2- d'inviter le ministère de la Santé et des Services sociaux à demander à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre :

- A. de justifier davantage l'augmentation de postes bilingues dans le cas des CLSC Hochelaga-Maisonneuve et Rosemont,
- B. de justifier davantage l'exigence de la connaissance de l'anglais pour presque la totalité des postes dans les CLSC Pierrefonds, Pointe St-Charles, et Verdun/Côte St-Paul,
- C. de procéder à un suivi et à une évaluation du programme d'accès à des services de santé et à des services sociaux en langue anglaise, en vue de la prochaine révision, et d'ajouter une section à cet effet dans son programme,
- D. d'enrichir le prochain programme d'accès d'informations complémentaires sur les critères de révision de l'offre de services et de leur application à la région, ainsi que sur les implications de la révision du programme d'accès en termes d'accessibilité des services en langue anglaise pour les bénéficiaires.

SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX EN LANGUE ANGLAISE EN ESTRIE (RÉF. : 99-0173)

La ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux soumet un mémoire portant sur la révision du programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour la région de l'Estrie. Ce mémoire propose l'approbation du programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour la région de l'Estrie, lequel programme a été réalisé et déposé pour approbation le 23 juin 1999. Le programme dont on demande l'approbation est une remise à jour, par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie, du programme élaboré en 1996. Le programme compte 3 établissements désignés pour offrir tous les services

en anglais et 17 établissements indiqués pour rendre accessibles certains services en langue anglaise.

Madame Marois explique que la révision du programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise a été plus difficile à réaliser dans la région de l'Estrie, car la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie avait des demandes très exigeantes. La diminution du nombre de postes bilingues dans les hôpitaux est le résultat des fusions d'établissements. Par ailleurs, il y a une augmentation du nombre de postes bilingues compte tenu du fait que les centres locaux des services communautaires (CLSC) offrent un plus large éventail de services. Elle indique que le programme proposé aujourd'hui est le résultat d'un compromis et dit accepter les recommandations formulées à cet égard par le Secrétariat du Comité ministériel de l'éducation et de la culture.

Madame Beaudoin fait remarquer que la région de l'Estrie enregistre une diminution du nombre de ses habitants anglophones alors qu'on augmente légèrement le nombre de postes bilingues. Elle croit qu'il faudra définir ce que l'on entend par anglophone au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, cet exercice ayant d'ailleurs déjà été fait en matière d'éducation. Elle craint l'instauration d'un bilinguisme non officialisé au sein des ministères, car on assiste à un manque de volonté de régler la question. Elle dit vouloir revenir présenter au Conseil des ministres un mémoire là-dessus.

Décision numéro : 99-201

Le Conseil des ministres décide :

à la suite du mémoire soumis par la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et portant sur la révision du programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour la région de l'Estrie (réf. : 99-0173),

1- d'adopter le décret proposé par la ministre de la Santé et des Services sociaux concernant le Programme d'accès à des services de santé et à des services sociaux en langue anglaise pour des personnes d'expression anglaise de la région de l'Estrie;

2- d'inviter le ministère de la Santé et des Services sociaux à demander à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie :

- A. de procéder à un suivi et à une évaluation du programme d'accès à des services de santé et à des services sociaux en langue anglaise, en vue de la prochaine révision, et d'ajouter une section à cet effet dans son programme,
- B. d'enrichir le prochain programme d'accès d'informations complémentaires sur les critères de révision de l'offre de services et leur application à la région, ainsi que sur les implications de la révision du programme d'accès en termes d'accessibilité des services en langue anglaise pour les bénéficiaires.

RÉNOVATION DU THÉÂTRE OUTREMONT (RÉF. : 99-0174)

Au nom de la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, le ministre de la Sécurité publique soumet une note datée du 2 juillet 1999 et portant sur le rapport de la Commission municipale du Québec concernant la rénovation du Théâtre Outremont. Cette note vise à faire état du contenu du rapport déposé par la Commission municipale du Québec au sujet de la rénovation du Théâtre Outremont, rapport qui n'a constaté aucune violation de la loi, mais conclut plutôt à un manque d'expérience et de rigueur dans le traitement du dossier, et sur les suites que la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole entend y donner.

Monsieur Ménard fait la lecture du passage important de la note préparée par madame Harel. Madame Beaudoin fait remarquer que l'élection du maire d'Outremont a eu lieu au même moment que celle de monsieur Unterberg. Ce dernier a demandé que la Commission municipale du Québec enquête au sujet de la rénovation du Théâtre Outremont.

Décision numéro : 99-202

Le Conseil des ministres décide :

de prendre acte de la note d'information soumise par la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole et portant sur le rapport de la Commission municipale du Québec concernant la rénovation du Théâtre Outremont (réf. : 99-0174).

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2000-2003 (RÉF. : 99-0175)

Le secrétaire général du Conseil exécutif soumet une note datée du 6 juillet 1999 et portant sur l'exercice de planification stratégique 2002-2003 et les orientations stratégiques gouvernementales. Cette note vise à présenter les orientations stratégiques gouvernementales qui ont été élaborées par le Secrétariat du Comité des priorités sur la base des orientations qui ont servi à la préparation de l'exercice 1999-2002, en les ajustant pour y inscrire les engagements exprimés lors du discours inaugural et du discours sur le budget et pour tenir compte des engagements électoraux. Il est mentionné que les ministères devront intégrer dans leur plan stratégique les engagements qui seront pris au Sommet du Québec et de la jeunesse.

Décision numéro : 99-203

Le Conseil des ministres décide :

d'approuver le document préparé par le Secrétariat du Comité des priorités et portant sur l'exercice de planification stratégique 2000-2003 et les orientations stratégiques 1999-2002 (réf. : 99-0175).

RÈGLEMENTS DU BUREAU DES SERVICES FINANCIERS (RÉF. : 99-1899, 99-1900, 99-1901, 99-1902, 99-1903, 99-1904 ET 99-1905)

Le ministre des Finances soumet les projets de règlement suivants :

- un projet de règlement sur l'exercice des activités des représentants qui vise à réglementer l'assurance-responsabilité, les conditions et restrictions d'exercice ainsi que les relations avec la clientèle, le remplacement de polices et le cas du courtier ou de l'agent d'assurance agissant comme expert en sinistre;
- un projet de règlement sur l'admissibilité d'une réclamation au Fonds d'indemnisation des services financiers qui vise à édicter les conditions relatives à l'admissibilité d'une réclamation présentée au Fonds d'indemnisation des services financiers;
- un projet de règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome qui vise à réglementer l'assurance-responsabilité, les relations avec la clientèle et la tenue des dossiers et registres ainsi que le franchisage;
- un projet de règlement sur le courtage spécial en assurance de dommages qui vise à déterminer les conditions requises pour qu'un courtier en assurance de dommages puisse être autorisé à agir comme courtier spécial;

- un projet de règlement sur l'exercice du courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière qui vise à déterminer les conditions auxquelles doit satisfaire un représentant en assurance ou un représentant en valeurs mobilières pour se livrer à des activités de courtage relatives à des prêts garantis par hypothèque immobilière;
- un projet de règlement sur les titres similaires à celui de planificateur financier qui vise à énoncer les titres similaires à celui de planificateur financier ou d'expert en sinistre, ou les abréviations de tels titres, qui ne peuvent être utilisés; et
- un projet de règlement sur les droits et frais exigibles qui vise à déterminer les droits exigibles d'un représentant pour la délivrance et le renouvellement d'un certificat, les droits exigibles pour une inscription ainsi que les droits annuels pour son maintien, ainsi que les frais exigibles pour toute mesure prévue par la loi ou un de ses règlements et pour les biens et services qu'il fournit.

Décision numéro : 99-204

Le Conseil des ministres décide :

- 1- d'approuver les règlements suivants, adoptés par le Bureau des services financiers :
 - A. Règlements sur l'exercice des activités des représentants,
 - B. Règlement sur l'admissibilité d'une réclamation au Fonds d'indemnisation des services financiers,
 - C. Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome,
 - D. Règlement sur le courtier spécial en assurance de dommages,
 - E. Règlement sur l'exercice du courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière,
 - F. Règlement sur les titres similaires à celui de planificateur financier,
 - G. Règlement sur les droits et les frais exigibles;
- 2- d'adopter en conséquence les décrets proposés par le ministre des Finances;
- 3- de confier au ministre d'État à l'Économie et aux Finances le soin de demander au Bureau des services financiers de réviser cette réglementation d'ici deux ans, dans une optique d'allègement réglementaire;
- 4- de préciser que le Secrétariat à l'allègement réglementaire doit être associé à cette révision en temps utile, en émettant un avis administratif préalable, conformément au décret 1151-96 du 18 septembre 1996.

PLAN D'AFFAIRES D'INVESTISSEMENT-QUÉBEC (RÉF. : 99-1295)

Le ministre des Finances soumet un projet de décret concernant l'approbation du plan d'affaires d'Investissement-Québec.

Décision numéro : 99-205

Le Conseil des ministres décide :

1- d'adopter le décret proposé par le ministre des Finances concernant l'approbation du plan d'affaires d'Investissement-Québec;

2- de préciser que toute modification ultérieure aux règles de base des produits financiers décrits à ce plan d'affaires devra également être approuvée par le gouvernement.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 15 H 30



MICHEL NOËL DE TILLY

Secrétaire général
du Conseil exécutif